

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 avril 2011

n° 45

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Brahim BENZERGA****OBJET : Dénomination du city-stade**

Mesdames, Messieurs,

En lien avec l'Opération de Renouvellement Urbain en cours sur le quartier d'Ozon, la ville de Châtellerault a décidé la réalisation d'un équipement multisports de proximité. Cette réalisation inaugurée le 14 mai prochain, doit permettre de réguler la pratique sportive grâce à un équipement dédié aux jeunes, au cœur du quartier d'Ozon.

Afin d'identifier cet équipement sportif de proximité, il est proposé de lui donner le nom du sportif châtelleraudais Modibo DIARRA.

Licencié au club de boxe française de Châtellerault depuis l'âge de 12 ans, il a fait preuve d'un parcours sportif exceptionnel avec, à son actif, deux titres de champion du monde en 2007 et en 2009, deux titres de champion d'Europe et neuf titres de champion de France. Il incarne les valeurs de la boxe française telles que l'assiduité, le courage et le respect de l'autre.

* * * * *

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°19 du conseil municipal du 4 décembre 2008 approuvant le projet de city-stade à Ozon,

CONSIDERANT la construction d'un nouvel équipement sportif sur le quartier d'Ozon qu'il convient de nommer,

CONSIDERANT le parcours sportif exceptionnel d'un sportif châtelleraudais en la personne de Modibo DIARRA incarnant les valeurs d'assiduité, de courage et de respect,

CONSIDERANT l'accord donné par Modibo Diarra pour permettre l'utilisation de son nom pour identifier l'équipement,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de dénommer le city-stade d'Ozon « Modibo DIARRA ».

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 15-04-11 N°2615
Publié au siège de la Mairie, le 19-04-11

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM

|

|